

Droits et devoirs des patients

Les droits



Bénéficier de soins de qualité



Choisir librement son praticien



Obtenir des informations claires sur son état de santé



Pouvoir se faire accompagner par une personne de confiance



Être informé et consentir librement à une prestation de soins



Disposer d'un dossier patient complet



Pouvoir consulter son dossier médical



Pouvoir demander une copie ou un transfert de son dossier médical



Être assuré de la protection de sa vie privée



En cas d'incapacité à exercer ses droits, être représenté par une tierce personne

Si vous estimez être lésé dans un de ces droits, un service de médiation hospitalière est mis gratuitement à votre disposition par notre institution. Vous pouvez le joindre soit par téléphone au 04/321.52.40 soit par mail mediation.hospitaliere@citadelle.be

Les devoirs



Communiquer des informations correctes et complètes



Respecter le personnel et son travail



Collaborer avec le personnel soignant



Respecter les locaux, le matériel et les infrastructures



Rester courtois



Respecter les consignes mises en place par l'institution